



## Comment faire la demande ?

- **Un Dossier de Demande d'admission** est à remplir et à retourner avec les documents requis.

La **partie médicale** est étudiée par le médecin coordinateur (sous pli confidentiel).

La **partie sociale** est étudiée par la chef de service.

- **3 rencontres sont organisées** avec le demandeur: une avec le médecin coordinateur, une avec la chef de service, une avec la psychologue.

- **Présentation de la candidature à l'équipe** en réunion de coordination hebdomadaire.

- **Annonce de la décision finale d'admission** prise par la directrice et communiquée de manière formalisée et justifiée.

- **Accompagnement à l'entrée dans les lieux** en cas de réponse positive

Les demandes ne sont pas traitées en urgence.

Un premier contact téléphonique est possible pour savoir si la demande correspond.

La **porte d'entrée des ACT** n'est pas l'addiction ni les **troubles psychiatriques non stabilisés**.

La compétence première des ACT est l'accueil et l'accompagnement de personnes souffrant de maladies chroniques organiques évolutives.

L'entrée aux ACT exige que les troubles psychiatriques, la pathologie addictive soient stabilisés et que la personne soit engagée dans une démarche de soins.

L'établissement se réserve la possibilité de refuser l'admission de personnes souffrant de ces pathologies non stabilisées dans la mesure où elles vont vivre en autonomie dans leur logement et pourraient se mettre en danger. Il s'agit d'une question de sécurité.



Pour nous contacter et/ou obtenir un dossier d'admission:

### APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE ANPAA LOIR ET CHER

12 Rue de l'Erigny  
41000 BLOIS

Tél: 02.54.46.31.20

Fax: 02.54.46.31.29

[act.blois@anpaa.asso.fr](mailto:act.blois@anpaa.asso.fr)

#### L'essentiel sur les ACT

- Accompagnement de personnes vivant avec une maladie chronique organique évolutive et en situation de fragilité et de précarité
- 13 places
- 1 équipe pluridisciplinaire qui intervient dans le cadre de visite à domicile ou sur consultations
- Des ateliers collectifs
- Préparation de la sortie et de la réinsertion

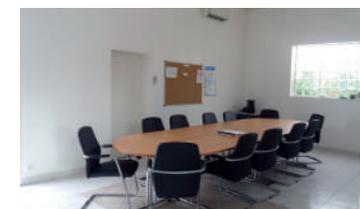


ACT

ANPAA

Loir-et-Cher

APPARTEMENTS  
DE COORDINATION  
THERAPEUTIQUE



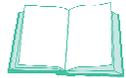
HORAIRE  
D'OUVERTURE

DU LUNDI  
AU  
VENDREDI

9H/12H  
13H30/16H



# APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE-BLOIS



## C'est quoi?

Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) de l'ANPAA accueillent les personnes atteintes de maladies chroniques organiques évolutives en situation de fragilité psychologique et/ou sociale nécessitant des soins et un suivi médico-psychosocial.



## Les objectifs:

- Assurer une prise en charge globale, médicale, psychologique et sociale
- Permettre et favoriser l'accès aux soins
- Garantir l'observance des traitements et l'éducation thérapeutique
- Accompagner à l'ouverture des droits sociaux, à l'insertion sociale et professionnelle
- Accompagner au quotidien dans toutes les démarches visant à favoriser la (ré)insertion et l'autonomie
- Préparer l'accès à un logement autonome et/ ou adapté



## Pour qui?

- Des personnes majeures
- Seules ou en couple
- Avec enfant ou non

Toute personne atteinte d'une pathologie chronique organique évolutive et dont la situation psycho-sociale compromet l'accès aux soins et la bonne observance des traitements.



## Par qui?

Une équipe pluridisciplinaire accompagne la personne tout au long de son séjour. Elle se compose:

- d'une directrice
- d'une chef de service
- d'une secrétaire
- d'un médecin coordinateur
- d'une infirmière
- d'un assistant social
- d'une animatrice socio-éducative
- d'une psychologue



## Pour combien de temps?

- Hébergement temporaire
- Séjour de 6 mois renouvelable selon les situations et le projet de la personne accueillie



## Sous quelle forme?

Un accompagnement individualisé:

- Signature d'un document individuel de prise en charge puis d'un contrat de séjour au bout du 2ème mois
- Co-construction du Document Individuel d'Accompagnement et élaboration du projet personnalisé
- Visites à domicile et suivi individuel dans les locaux professionnels
- Accompagnement en rendez-vous si nécessaire
- Aide dans les démarches administratives et/ou judiciaires au besoin
- Possibilité d'ateliers collectifs sur différentes thématiques
- Travail en partenariat et en réseau



## Dans quel cadre?

- Appartements meublés et équipés dans Blois, situés à proximité des commerces, de l'hôpital (10 min en voiture) et des arrêts de bus
- Accueil en appartements individuels ou semi-collectifs (appartements partagés)
- A venir 1 hébergement collectif
- Accueil dans les locaux professionnels des ACT, 12 rue de l'Erigny, 41000 Blois



Participation financière: caution de 300€ à l'entrée + 60€/mois+10% à 20% des ressources au titre des frais d'hébergement et d'entretien selon le type d'hébergement et des prestations nécessaires (distribution de repas ou non)